

NOTE pour les personnels

Accompagnement des personnels pendant la période d'urgence sanitaire

Dans un contexte de crise sanitaire inédite, je veux saluer votre engagement auprès des élèves, votre capacité d'adaptation pour assurer la continuité du service public de l'Éducation nationale et de la jeunesse et soutenir nos services de soins.

La période d'urgence sanitaire vous conduit en effet à exercer vos fonctions dans des conditions très particulières : travail à distance, travail dans le cadre d'un PCA, volontariat pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants et indispensables à la gestion de la crise ou placement en autorisation spéciale d'absence.

Soucieux d'accompagner tous les personnels et d'être à leur écoute, le rectorat de votre académie met à votre service **un dispositif dédié, en complément des actions engagées par les personnels de direction, d'inspection et les cadres administratifs.**

Ce dispositif doit permettre de vous **apporter des réponses concrètes, opérationnelles et rapides.**

UNE EQUIPE RESSOURCE EST A VOTRE SERVICE

Le recteur d'académie a mis en place une équipe ressource pluridisciplinaire pilotée par la directrice des relations et ressources humaines (médecins de prévention, infirmière conseillère technique, conseiller de prévention académique, psychologue clinicienne rattachée à la DRH, conseillers techniques de service social, doyens des inspecteurs). Elle doit aussi s'appuyer sur les cadres de proximité, tout particulièrement inspecteurs de circonscription et chefs d'établissements. **Cette équipe a pour mission d'écouter, d'accompagner et d'apporter des solutions à chaque agent qui en exprime le besoin ou dont les difficultés auront été identifiées.**

Ce dispositif permet à chaque agent, quel que soit son statut, d'accéder aux services suivants.

1.1 DEUX NUMEROS A VOTRE ECOUTE 04 42 91 75 50 et 0 805 500 005

- la cellule d'écoute et de soutien académique : la psychologue clinicienne rattachée à la DRRH assure au téléphone (04 42 91 75 50) une écoute et conseil lors duquel l'anonymat est respecté. Merci de laisser vos coordonnées téléphoniques sur le répondeur pour être rappelé(e).

- la MGEN : une équipe de psychologues à distance, dédiée à l'accompagnement de soutien psychologique, assure également une prise en charge téléphonique, sans rendez-vous au : 0 805 500 005, du lundi au vendredi de 8H30 à 18H30.

N'hésitez pas également à contacter directement votre chef d'établissement ou votre chef de division ou de bureau si vous le souhaitez, soit par téléphone soit par courriel.

1.2 LES SERVICES D'ACTION SOCIALE MOBILISÉS À VOS CÔTÉS

Pendant la période de confinement les services d'action sociale continuent à intervenir pour les situations les plus urgentes ; ils peuvent ainsi délivrer des « secours » ou « prêts ».

Le service social des personnels de l'Éducation Nationale de l'Académie Aix Marseille participe, à vos côtés, à l'effort de lutte contre le COVID-19 et nous faisons le maximum afin de maintenir la meilleure qualité de service et répondre à vos besoins.

SECRÉTARIAT DU SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS de l'Académie Aix Marseille :
ce.social@ac-aix-marseill.fr

Pour les personnels exerçant dans les Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes :
Mme AUBRY Emilie : emilie.aubry@ac-aix-marseille.fr

Pour les personnels exerçant dans les Bouches du Rhône Est, DSDEN 13 et Marseille
arrondissements impairs :
Mme BUCQUET Sylvie : sylvie.bucquet@ac-aix-marseille.fr

Pour les personnels exerçant dans Bouches du Rhône Ouest et Marseille arrondissements pairs :
Mme MOULY Florence : florence.mouly@ac-aix-marseille.fr

Pour les personnels exerçant dans le Vaucluse :
Mme SACCO Ida : ida.sacco-louyer1@ac-aix-marseille.fr

Pour les personnels exerçant au Rectorat de l'Académie Aix Marseille :
Mme SATORY Agnès : agnes.satory@ac-aix-marseille.fr

1.3. UN GROUPE DE PAROLE QUE VOUS POUVEZ CONSTITUER AVEC VOS COLLEGUES

Vous avez envie de retrouver certains de vos collègues ou d'échanger sur certains thèmes avec des collègues d'autres établissements ou services ? C'est possible, sur demande auprès de la direction des ressources humaines de votre académie (ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

Vous serez alors contacté et il vous sera proposé de participer à une session d'échange sous forme de visioconférence / audioconférence.

1.4. UNE AIDE POUR CONCEVOIR UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL

Si pendant la période de confinement, vous êtes amené à réfléchir à votre avenir et à vous projeter dans de nouvelles fonctions, vous pouvez faire une demande d'entretien auprès de la direction des ressources humaines, qui vous orientera vers les conseillers mobilité carrière de la Mission bilan conseil de l'académie.

Je sais pouvoir compter sur votre sens du service public et votre attachement à notre mission éducative. Notre engagement collectif nous permettra de retrouver progressivement des conditions satisfaisantes d'exercice et de mener à bien nos objectifs de transmission de connaissances et de valeurs.